

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Don d'arbres et d'arbustes

Par ma signature, je m'engage à agir pour l'intérêt général des Nyonnais en plantant un (des) arbre(s) et/ou arbuste(s) qui m'est (me sont) fourni(s) gratuitement dans ce but par la Ville de Nyon.

Par cet engagement, j'offre la présence de ces végétaux au bénéfice de tous, ainsi que de la faune locale, et je contribue à créer une ville plus agréable à vivre en participant activement à l'effort collectif essentiel pour notre Ville, afin de :

- se protéger de la chaleur et limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain ;
- favoriser la biodiversité ;
- participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie.

En acceptant cette charte, je m'engage :

- à planter ces arbres sur un terrain privé situé sur le territoire de la commune de Nyon, avec l'accord de son propriétaire ;
- à les planter dans de bonnes conditions dans ce terrain « en pleine terre » (et non en pot) et à les entretenir correctement pour assurer leur bon développement et leur bon état de santé pour les décennies à venir ;
- à les remplacer sur le site de plantation en cas de dépérissement prématuré.

CHOIX DES ESSENCES ET PLANTATION

Je suis responsable en toutes circonstances des plantations que je réalise et je m'engage à planter la bonne essence au bon endroit, pour garantir leur développement libre dans de bonnes conditions jusqu'à leur maturité.

Pour bien planter, je tiens compte des contraintes physiques et réglementaires existantes au moment des travaux de plantation (droits de propriété, renseignements sur les végétaux plantés), réseaux souterrains et aériens, sous-sol bâti, façades, autorisation du propriétaire, limites de propriété) et en anticipation de la taille qu'atteindront ces végétaux à maturité (volume aérien et racinaire).

Je planterai correctement les végétaux en pleine terre, dans les règles de l'art et dans les 2 jours suivant la distribution.

J'atteste que la Ville de Nyon ne saurait être tenue pour responsable en cas de dommages ou de nuisances liées à la présence des végétaux et je déclare renoncer à toute action juridique contre la Ville de Nyon dans ce cadre.

A cet effet la Ville de Nyon offre une visite conseil pour le choix des essences et leur emplacement.

L'ENTRETIEN

Je m'engage à prendre soin de l'arbre ou arbuste (des arbres et ou arbustes) en :

- arrosant régulièrement et en quantité suffisante pendant les 3 premières années au moins qui suivent sa plantation et qui sont indispensables à sa reprise ;
- accompagnant les jeunes plantations par une taille adaptée jusqu'à leur maturité ;
- entretenant respectueusement les végétaux arrivés à maturité (pas de taille dans du bois sain, pas d'élagages sévères) en valorisant les déchets verts produits comme une ressource sous forme de paillage, d'abris pour la faune, sinon en les déposant en déchetterie ;
- employant pas de produits phytosanitaires chimiques ;
- remplaçant à mes frais les plantations qui n'auraient pas survécu.

Le signataire s'engage à sensibiliser le futur gestionnaire ou le futur propriétaire de son terrain à la préservation des arbres qu'il a plantés.

SUIVI DANS LE TEMPS

J'accepte que mes coordonnées, les essences d'arbres et arbustes dont je bénéficie et l'adresse de plantation soient conservées pendant 4 ans par la Ville de Nyon, pour que je puisse être contacté en vue de procéder à des enquêtes ou à des visites de suivi des plantations.

J'accepte que les végétaux dont je bénéficie et le lieu de la plantation soient géoréférencés et accessibles au public sur le portail map.cartolacote.ch, sans donnée personnelle associée.

Je transmets au Service de l'environnement via l'email : environnement@nyon.ch une photo des plantations réalisées et je réitère cet envoi chaque année durant les 4 premières années, afin d'avoir un suivi photographique.

Je suis informé que la Ville de Nyon offre un panneau « charte des jardins naturels » dans le cadre de la signature de la charte des jardins naturels : <https://www.energie-environnement.ch/biodiversite-jardin/charte-des-jardins>.

CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES PARTICIPANTS GLANDOIS

Dans le cadre de la participation de la Ville de Gland à l'action 2026, les conditions ci-dessus s'appliquent également aux participants Glandois, à l'exception du suivi dans le temps, pour lequel les conditions suivantes s'appliquent :

SUIVI DANS LE TEMPS

J'accepte que mes coordonnées, les essences d'arbres et arbustes dont je bénéficie et l'adresse de plantation soient conservées pendant 4 ans par la Ville de Gland, pour que je puisse être contacté en vue de procéder à des enquêtes ou à des visites de suivi des plantations.

J'accepte que les végétaux dont je bénéficie et le lieu de la plantation soient géoréférencés et accessibles au public sur le portail map.cartolacote.ch, sans donnée personnelle associée.

Je transmets à l'Office du développement durable via l'email durable@gland.ch : une photo des plantations réalisées et je réitère cet envoi chaque année durant les 4 premières années, afin d'avoir un suivi photographique.

Je prends note des recommandations de la ville de Gland en lien avec la nature et l'environnement, dont la charte des aménagements extérieurs sur fonds privés et la lutte contre les espèces invasives : <https://www.gland.ch/vivre-a-gland/vie-pratique/nature-et-environnement>

Je prends note que la Ville de Gland soutient les initiatives en faveur de la biodiversité à hauteur de 40% des coûts, plafonné à CHF 2'000.- par projet, offre des conseils biodiversité par un biologiste, et offre l'emblème de la charte des jardins.

<https://www.gland.ch/vivre-a-gland/developpement-durable/subventions-durables>

Protection des données

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans une base de données gérée par la ville de Nyon. Celles-ci seront utilisées pour le traitement de la participation à l'action et ne seront transmises à aucun tiers, mise à part l'administration communale de la ville de Gland. Les données personnelles seront conservées par la Ville de Nyon uniquement le temps de la réalisation de l'action et seront détruites au plus tard le 24 novembre 2026.